



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
SECTION SEINE St DENIS:

Snpespjjsu93@gmail.com

Pantin, le 24 juillet 2020

Quand la DT 93 adopte des valeurs virilistes, la violence sévit dans les foyers !

Dans un contexte où le nouveau gouvernement Macron place en tête, de la Justice et de l'Intérieur, deux personnages, plus que controversés, la section du SNPES PJJ FSU 93 tenait à exprimer sa colère et son inquiétude.

Ces promotions, aux plus importantes fonctions de l'État, sont le symbole que nos paroles restent sourdes et vaines. Nous dénonçons déjà il y a dix ans, dans les hébergements de la Seine Saint Denis, une banalisation de la violence, des pratiques incompatibles avec certaines valeurs éducatives. Ces valeurs, que nous espérions partagées à tous les niveaux de la hiérarchie, mais qui, avec la nomination de ce nouveau gouvernement, nous font penser qu'elles ne sont mêmes pas ou plus acquises dans les plus hautes sphères.

Quel message envoie-t-on ainsi à la jeunesse qui nous est confiée ? Quel est le message pour les professionnel.le.s qui tentent de défendre l'éducatif – si c'est encore possible ! ?

À l'image de notre société, cette banalisation de la violence est aussi présente à la PJJ.

Cette violence s'exerce dans des services en crise et instables le plus souvent, en hébergement notamment. Depuis plus de 10 ans, les titulaires fuient la quasi-totalité des unités de Seine-Saint-Denis, aucun titulaire ne postule sur des postes qui restent vacants pendant des années. Ces postes sont ainsi au mieux proposés aux sortants d'école et aux stagiaires. Beaucoup de jeunes professionnel.le.s arrivent donc en Seine Saint Denis pour leur premier poste à la PJJ, au sein d'unités fonctionnant sans équipe stable constituée pour accueillir les jeunes qui cumulent de nombreuses difficultés.

Chaque année, notre organisation recueille les témoignages meurtris de ces jeunes professionnel.le.s mis.e.s à mal par d'autres professionnel.le.s en Seine-Saint-Denis, du fait de comportements violents, dans les hébergements principalement, mais aussi sur d'autres types d'unités. Chaque année, nous accompagnons de trop nombreuses démissions de professionnel.le.s, contractuel.le.s et titulaires pourtant très prometteurs.euses! Chaque année, nous dénonçons auprès de la DT93 et la DIR, des attitudes insupportables, qui donnent lieu à des plaintes pour harcèlement moral, harcèlement sexuel, diffamation, faute de réponses adaptées de la part de notre administration. Combien d'arrêts maladies, d'accidents du travail, de missionnements en Seine Saint Denis chaque année? Nous déplorons l'absence de réponse institutionnelle, l'absence de réflexion sur les problèmes de recrutement, de formation et d'attentes pesant sur les contractuel.le.s. employé.e.s.

Des jeunes professionnel.le.s, souvent des femmes, ont eu le courage de dénoncer des pratiques inadaptées et violentes, parfois même dès leur entrée en formation et leurs premières expériences sur le terrain. Ces collègues sont sans cesse remis.e.s en question dans leur légitimité à occuper ce poste, comme si les professionnel.le.s d'un profil différent des contractuel.le.s recruté.e.s et non formé.e.s, s'étaient égaré.e.s en Seine St Denis. En réunion d'équipe questionner les pratiques est tout de suite source de conflit, les collègues sont suspecté.e.s de vouloir prendre l'ascendant de par leurs compétences acquises, entre autres par la formation, alors qu'ils et elles cherchent juste à intégrer une équipe. Ces agents se retrouvent la plupart du temps fragilisés après avoir dénoncé des faits. Certains cadres en hébergement ont participé à ce clivage, en réunion d'équipe. Dans les locaux des foyers, les collègues tiennent des propos remettant en cause ces professionnel.le.s en leur présence, mais sans s'adresser directement à eux et elles : «des éducatrices mériteraient de prendre des claques.», par exemple. Quand il y a dépôt de plainte, ces professionnel.le.s se retrouvent alors en proie à du harcèlement et de la diffamation de la part de ceux qu'ils et elles dénoncent ; ces derniers cherchant à les isoler et les discréditer au sein des équipes. Le temps des procédures est long et aucune ne semble aboutir, malgré des faits accablants. Ce scénario se répète beaucoup trop souvent et ce sont les professionnel.le.s qui défendent l'éducatif, qui quittent les hébergements, faute de pouvoir déployer leurs savoir-faire et compétences.

Ces professionnel.le.s se forment et exercent comme ils le peuvent au sein d'équipes en difficulté, composées en majorité de contractuel.le.s peu ou pas formé.e.s, que la DT a eu le plus grand mal à recruter. Ces contractuel.le.s correspondent souvent au même profil : des hommes, recrutés pour leurs supposées compétences de gestion d'un public considéré particulièrement difficile, à qui on demande de « tenir les jeunes » par tous les moyens nécessaires, y compris par la force physique.

Ces recrutement profilés témoignent d'un culte certain de la virilité, très présent à la PJJ. Par exemple, il est souvent renvoyé aux éducatrices qu'elles n'ont pas leur place en hébergement car l'autorité serait l'affaire des hommes.

De manière générale, les femmes sont souvent discréditées par leurs collègues masculins ou leurs cadres qui se basent sur des stéréotypes de genre pour leur reprocher d'être « trop dans l'affect », « pas assez autoritaires ». Un cadre a également conseillé aux éducatrices de « faire attention à leur manière de s'habiller », tout en se permettant de les regarder de manière insistante.

Ce sexisme quotidien transparaît également à travers des remarques inadaptées se voulant humoristiques, et dans les cas les plus graves, par du harcèlement sexuel. A titre d'exemple, des agents ont pu se permettre de faire des blagues sur la sexualité d'une collègue femme en réunion, sans que cela ne soit repris par quiconque, un autre s'est permis des propositions indécentes à sa collègue femme dans le cadre d'un service de nuit, alors que les deux agents étaient seul.e.s à l'UEHC de Pantin.

Alors que nos missions nous engagent à apporter aux mineurs un cadre contenant et sécurisant, ceux-ci sont confrontés à des violences physiques, verbales et psychologiques quotidiennes de la part de certain.e.s professionnel.le.s.

Les exemples sont nombreux à l'UEHC de Pantin :

Tout au long de leur placement, certains cadres font peser sur les jeunes des menaces de mainlevée à la moindre difficulté. Se sentant encouragés par la hiérarchie, certains agents reproduisent ces maltraitements. Les jeunes sont mis dehors pour les punir la journée ou se voient refuser l'entrée du foyer à leur retour de fugue, laissés dehors une partie de la nuit « pour qu'ils puissent réfléchir ». Cela peut aller loin, lorsque les jeunes sont sommés de rassembler toutes leurs affaires dans un sac, gardé pendant plus de 24h dans le bureau de la direction avec la menace d'une main-levée imminente. Un jeune a dû dormir avec ses habits de la veille car toutes ses affaires étaient dans ce sac.

Lors d'audiences bilatérales, le DT nous a déjà dit qu'elle ne « tolérerait plus ces comportements ».

Or, après des incidents, certains personnels n'hésitent pas à user de violence physique (coups de poings, claques) pour « marquer le coup » et « éviter de se faire bouffer ». Un jeune refuse de se lever? Son lit est retourné alors qu'il est encore dedans, presque nu.

Dans ces foyers, les jeunes sont « tenus » par la peur et la menace: « fais ça sinon je te casse la bouche », « fais ci sinon je te casse les jambes » ; même de la part de la direction : « si toi et moi on se bat, t'en sortiras pas vivant », « vous allez me le payer », « je t'aurais cassé la gueule car tu comprends que ça ». Les propos dégradants et les insultes sont omniprésents : « ferme ta gueule », « casse toi, dégage! », « tu me casses les couilles », « va te faire soigner », « clochard », « bon à rien », « petit PD ». Et tous ces faits s'invisibilisent facilement : « RAS » dans les cahiers de consignes, nuits tout seul, service tout seul, # pas de vagues.

Ces pratiques quotidiennes ont des conséquences graves sur les mineurs qui intègrent à tort que ces réponses sont appropriées, qu'ils méritent cette maltraitance.

Quand l'administration n'apporte aucune réponse concrète aux violences dénoncées, quelle image de l'accompagnement éducatif véhicule-t-elle ?

L'administration actuelle nous a affirmé sa volonté de ne plus travailler avec des éducateurs ayant des casiers judiciaires – la bataille fut longue ! Car les réponses ont longtemps été que « ces professionnel.le.s là » (qui posent des actes de violence et / ou prônent des pratiques délictuelles ou contraires à l'action éducative), « eux au moins, ils ne posaient pas de congés, faisaient des nuits seuls, acceptaient chaque fois de remplacer au pied levé et n'avaient pas peur des jeunes !! ».

Cette année, face à la dénonciation d'un personnel faisant étalage devant les jeunes d'être l'auteur de faits de violence aggravées, criminels, la réponse de la DT, n'a pas été à la hauteur. L'apologie de condamnations, même fantasmées, est inquiétante et totalement déplacée, surtout lorsqu'on travaille pour des adolescents en mal de repères souvent.

Par la suite, même avec un changement de discours de la part de la Direction Territoriale du 93, de nous avons toujours les mêmes réponses : «oui, telle personne est un gros ours mal léché», par exemple. Nous constatons que les violences envers les jeunes accueilli.e.s perdurent sans être sanctionnées et nous ne pouvons que faire le lien avec le recrutement de professionnels non formés.

Nous nous sommes adressés au DIR sur ce sujet. Nous avons reçu la réponse suivante : le recrutement dans les facs STAPS serait une piste pour pallier les problèmes RH dans les hébergements. « Eux au moins, ils n'ont pas peur des jeunes » !

Cette réponse persistante, sur «la peur des jeunes», est très problématique! D'une part, elle suppose que pour accompagner des jeunes en grande difficulté il faudrait avoir des muscles. Et d'autre part, elle véhicule l'idée que les professionnel.le.s en difficulté le seraient par «peur des jeunes», alors que ces difficultés sont davantage liées aux dysfonctionnements de certaines structures, au placement-sanction, au manque d'élaboration sur les situations.

On nous parlait « d'éducabilité » à l'ENPJJ, ce en quoi nous croyons au SNPES, mais l'administration, elle, n'y croit pas !

Malgré les nombreux témoignages, les signalements à l'administration, celle-ci ferme les yeux et fait la sourde oreille, passant parfois par les cadres pour humilier et intimider celles et ceux qui dénoncent. Les agents concernés sont insuffisamment sanctionnés et sont maintenus en poste dans les structures où ils ont exercé ces pratiques violentes, pendant que les collègues qui ont dénoncé, au mieux souffrent, au pire, sont « missionnés », pour ne pas dire « exfiltrés » par l'administration, pour intégrer des unités du département moins violentes. Notre administration maintient donc de manière consciente les jeunes dans des situations de danger connues.

Cette année, une éducatrice en formation a dénoncé, par courrier et à la demande du PTF, les violences dont elle a été témoin à l'UEHC de Pantin. Nous nous sommes adressés au PTF IDF qui n'a rien fait remonter à l'ENPJJ. Cette stagiaire a tenu à rester sur son lieu de stage mais l'éducateur qu'elle a dénoncé, a été maintenu sur le même service, annulant par conséquent la valeur de son témoignage, pourtant fort et s'appuyant sur des faits incontestables!

Notre organisation syndicale a toujours défendu l'intérêt supérieur de l'enfant et lutté contre toutes les violences, qu'elles soient individuelles, institutionnelles ou policières, commises contre des adolescents et toutes personnes en proie aux injustices. Nous ne nous contenterons donc pas de l'absence de réponse de la hiérarchie. Le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU a donc saisi la SDRH de la PJJ. Par sa réponse, celle-ci, porte crédit à la parole de l'éducateur, du directeur qui « a posé le cadre et rappelé qu'aucune violence de quelque forme que ce soit n'est admissible » et à la parole du DT et du DIR qui se disent vigilants aux remontées d'incidents. La parole de l'éducatrice stagiaire est, elle, complètement niée.

Au mois de mars 2020, un reportage retentissant sur l'ASE mettait en avant les dysfonctionnements structurels de cette institution dus au recrutement de professionnels sans formation ni expérience qui étaient en incapacité d'accompagner les enfants qui leur étaient confiés. Cette réalité est identique à la PJJ et nous n'accepterons jamais que les adolescents accueillis sur le département du 93 soient les victimes de cette violence institutionnelle.

Il est temps que la peur change de camp, mais surtout qu'elle reste avec ceux qui tentent de gouverner et d'éduquer par l'intimidation, la crainte et la violence.

Immédiatement, nous exigeons de la part de l'administration qu'elle puisse :

- Assurer la protection des mineur.e.s,**
- Instaurer un recrutement basé sur les compétences et expériences en matière éducative, autant pour les éducateur.rice.s que pour les cadres,**
- Réagir systématiquement en soutenant les professionnel.le.s qui dénoncent des comportements déviants.**

En l'absence de réponse satisfaisante de la part de la hiérarchie, et dans un souci de protection tant des enfants que des professionnel.le.s en stage et ou affectées dans des structures que tout le monde sait dysfonctionnantes, le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU saisira la presse et la Défenseure des droits.

Les membres du bureau du SNPES FSU PJJ 93